



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/01/2021

Dossier complet le :

25/01/2021

N° d'enregistrement :

2021-10646

1. Intitulé du projet

Construction d'une nouvelle station d'épuration, des postes et réseaux de transfert des eaux brutes et traitées pour les communes de Podensac, Virelade et Cérons

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIEA DES 2 RIVES DE GARONNE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Didier AUDOIT, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 9 9 2 9 0 0 0 1 0

Forme juridique

SYNDICAT MIXTE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a) : défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Défrichement de 16 005 m ² soit environ 1,6 ha Le projet fera également l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 2.1.1.0 2°) stations d'épuration des agglomérations d'assainissement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 8 500 EH, des postes et réseaux de transfert des eaux brutes et traitées pour les communes de Podensac, Virelade et Cérons.

L'emprise retenue pour l'implantation de la station d'épuration se compose de parcelles en nature de bois devant faire l'objet de travaux préalables de déboisement, dessouchage, terrassement et nivellement sur une surface maximum de 16 005 m² (superficie des 10 parcelles cadastrales acquises dans le cadre de ce projet).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de réaliser une nouvelle station d'épuration pour traiter les effluents des communes de Podensac, Virelade et Cérons. Cette nouvelle station d'épuration viendra en remplacement des 2 stations d'épurations actuelles situées sur les communes de Podensac et de Cérons.

La création de cette nouvelle station d'épuration permettra d'améliorer la qualité du traitement des eaux usées avant rejet en Garonne par rapport à la situation actuelle.

L'emprise retenue pour l'implantation de la station est actuellement boisée (parcelles en nature de bois). Ce choix de parcelles a été fait sur base d'une étude stratégique afin de déterminer la zone d'implantation la plus pertinente en fonction des contraintes de site (cf note de synthèse concernant les réflexions menées sur les parcelles potentielles d'implantation jointe en annexe 7).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les parcelles concernées ont été acquises par le SIEA des 2 rives en nature de bois auprès de différents propriétaires et en partenariat avec la SAFER.

Le déboisement a été réalisé par les propriétaires eux-mêmes avant l'acquisition foncière par le SIEA des 2 rives.

Sur ces parcelles, avant démarrage des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, le SIEA prend en charge et réalise les travaux suivants :

- dessouchage (évacuation des souches)
- terrassement et nivellement tout en gardant un niveau proche du terrain naturel.

Viendront ensuite les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration (terrassements, fondations, réseaux, construction d'ouvrages hydrauliques nécessaires au fonctionnement de l'installation, d'un bâtiment d'exploitation, d'un accès depuis la route).

L'emprise globale maximale du projet (superficie de ces parcelles) est de 16 005 m².

Le défrichement concerne donc une surface maximum de 16 005 m².

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de travaux identifiés à ce stade en phase d'exploitation de la nouvelle station d'épuration.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis de construire

A titre d'information, le projet fera également l'objet du dépôt d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise maximum concernée par le défrichement	16 005 m ²
Capacité de la future station d'épuration	8 500 EH - 510 kg DBO5/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Porte-Peres
33720 PODENSAC

Parcelles cadastrales :
C 383, 384, 385, 983, 376, 229, 230,
231, 232, 233

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 38' 39" 37 Lat. 0 ° 20' 33" 56

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Podensac est listée dans le PPBE des infrastructures et transport terrestre de la Gironde, elle a fait l'objet d'une cartographie de classement sonore des infrastructures de transport terrestre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Podensac est concernée par le périmètre du PPRI de la Garonne secteurs Rions-Toulenne et Virelade-Le Tourne approuvé le 23/05/2014. La zone concernée par le projet se trouve en dehors du zonage réglementaire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Podensac fait partie de la liste des communes concernées par les zones de répartition des eaux au titre de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne à partir de la cote de référence 20 mNGF (arrêté du 28 février 2005).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle destinée à la construction de la station se trouve à environ 1 kilomètre de la Garonne, Site Natura 2000 Directive Habitats (FR72007000).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la construction de la station d'épuration, il sera recherché un équilibre des déblais et des remblais. Toutefois, les ouvrages hydrauliques étant majoritairement semi-enterrés, le projet devrait être légèrement excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'une manière mineure, cette opération génère des travaux d'aménagement (réalisation d'accès, amenée de réseaux, constructions d'ouvrages) susceptibles de perturbations ou de dégradations de la biodiversité le temps des travaux notamment.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone actuellement retenue pour l'implantation de la station d'épuration est boisée. Un défrichage est nécessaire pour la création des ouvrages.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le défrichage et la construction des ouvrages entraîneront un peu de trafic supplémentaire pendant la durée du chantier. En phase d'exploitation, le trafic supplémentaire restera limité aux seuls besoins de la station d'épuration.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les opérations de défrichage et de construction de l'installation peuvent occasionner du bruit en lien avec l'utilisation d'engins lourds. En phase d'exploitation, les équipements sonores seront placés dans des bâtiments isolés acoustiquement et les équipements en extérieur seront capotés. Les émergences réglementaires seront respectées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, une station d'épuration est susceptible de générer des odeurs. Toutes les précautions seront prises pour qu'aucune nuisance olfactive ne soit perçue.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, la station d'épuration assure le traitement des eaux usées du système d'assainissement et donc le rejet de ces eaux traitées au milieu récepteur (la Garonne). A noter que la qualité du rejet de la nouvelle installation sera améliorée par rapport à celui des deux stations actuelles.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, la station d'épuration assure le traitement des eaux usées du système d'assainissement et donc le rejet de ces eaux traitées au milieu récepteur (la Garonne). A noter que la qualité du rejet de la nouvelle installation sera améliorée par rapport à celui des deux stations actuelles.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, la future station d'épuration générera des refus de prétraitements et des boues d'épuration qui seront évacuées conformément aux réglementations en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un rideau boisé sera conservé autour de la future installation pour parfaire son intégration.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la station d'épuration nécessite un défrichage préalable. La SAFER a été associée à la procédure d'acquisition foncière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La surface boisée perdue pourra être compensée par un versement au Fond Stratégique National.

Toutes les précautions seront prises pour que les ouvrages et bâtiments à construire soient intégrés au mieux dans le site et génèrent le moins de nuisances possibles. Le dossier d'incidence qui sera déposé dans le cadre de la déclaration au titre de la loi sur l'eau détaillera ces mesures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La nature même du projet ainsi que l'analyse préalable menée pour choisir les parcelles d'implantation de la nouvelle station d'épuration entraînant le moins d'impact environnemental possible (cf annexe 7) nous permettent d'évaluer un impact potentiel faible du projet sur l'environnement. Il faut également souligner que l'objectif initial de ce projet est d'apporter une amélioration de la qualité des eaux traitées rejetées dans la Garonne. Les différentes instances de l'Etat ont également été associées à cette opération dès sa genèse.

A ce titre, nous estimons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Note de synthèse concernant les réflexions menées sur les parcelles potentielles d'implantation de la nouvelle station d'épuration de CERONS et PODENSAC-VIRELADE.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



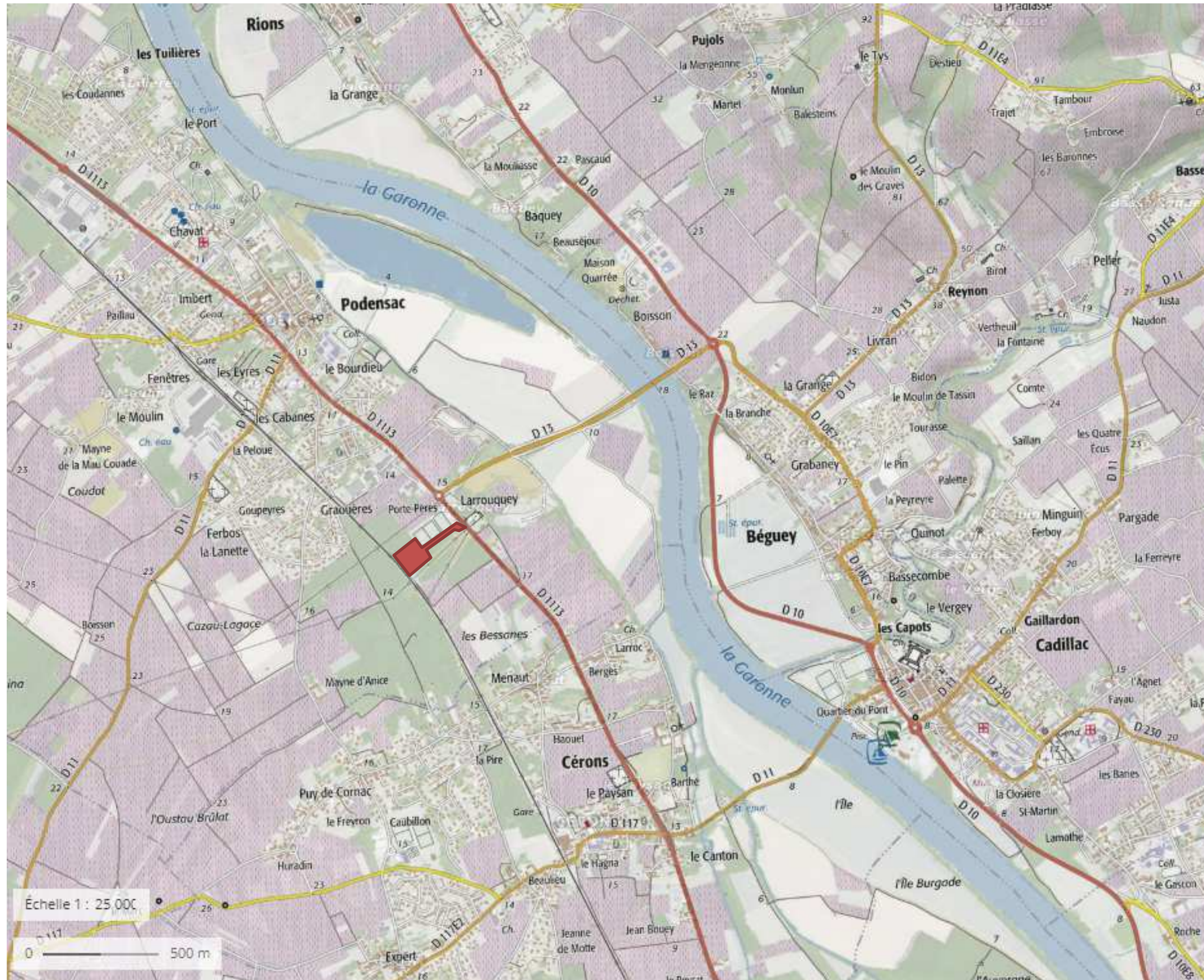
Fait à Podensac

le, 25 janvier 2021

Signature



ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/25 000



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES

Vue aérienne avec repère des axes des photographies



Photographie A datant de septembre 2019 prise depuis la route départementale (Podensac de face)



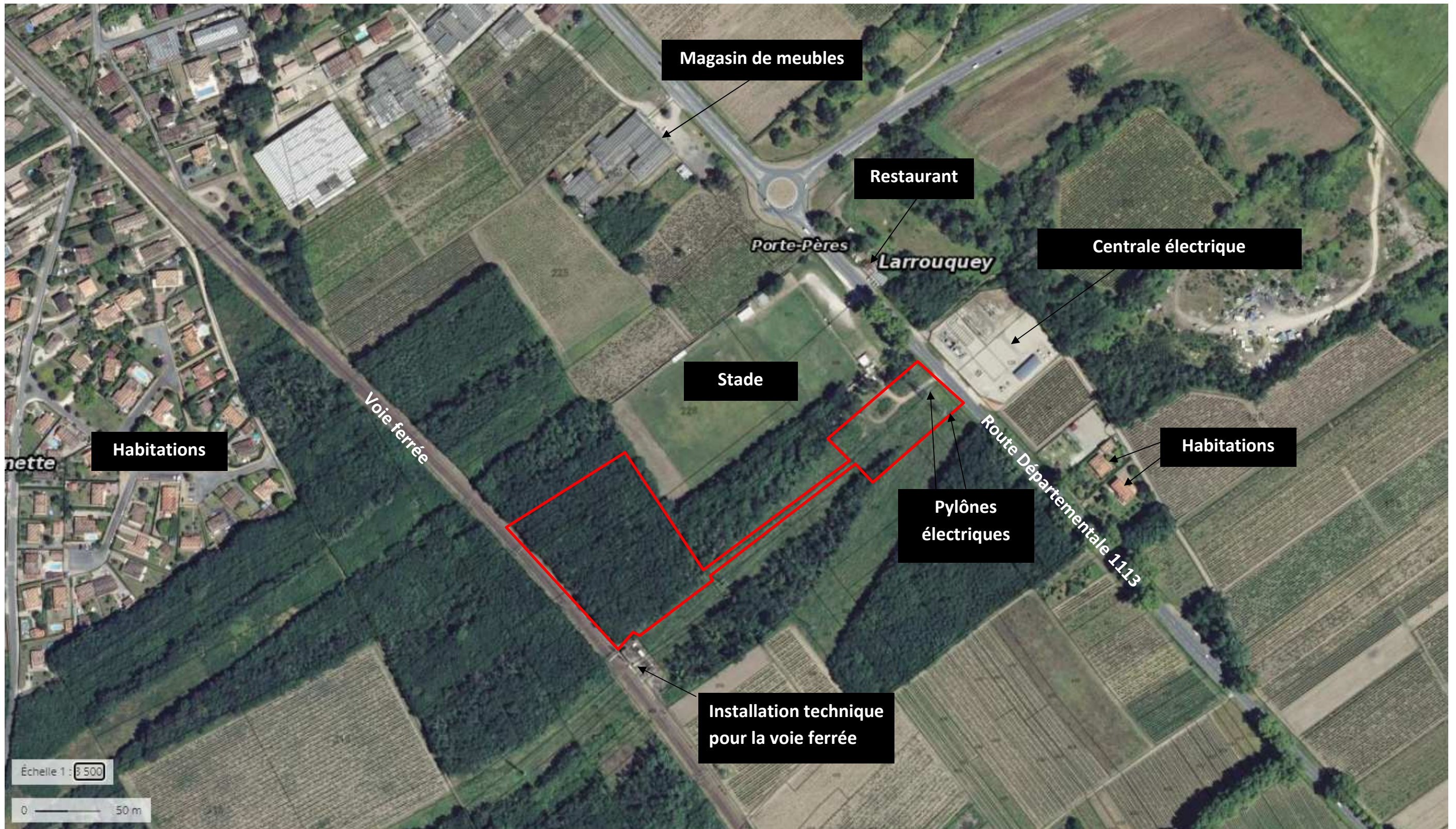
Photographie B datant de septembre 2019 prise depuis la route départementale face au stade (parcelle boisée au fond)



ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET



ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



ANNEXE 6 : PLAN DE SITUATION PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000





Note de synthèse concernant les réflexions menées sur les parcelles
potentielles d'implantation de la nouvelle station d'épuration de CERONS et
PODENSAC-VIRELADE

Dans le cadre de l'étude diagnostique des réseaux d'eaux usées menée conjointement avec le Syndicat des Eaux des 2 rives, une réflexion a été menée pour étudier les parcelles potentielles concernant l'implantation d'une nouvelle station d'épuration pour traiter les eaux usées des communes de Podensac, Virelade et Cérons.

Cette réflexion, réalisée au stade de l'esquisse, a tenu compte notamment des contraintes mises en évidence dans la zone d'étude, à savoir :

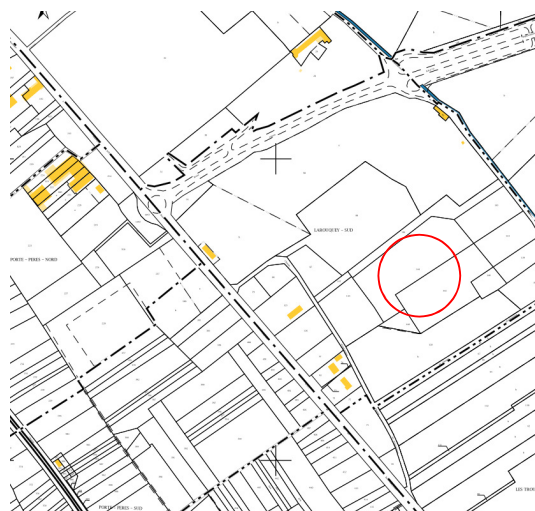
- De la présence des zones inondables (selon PPRI en vigueur)
- Des distances vis-à-vis des habitations existantes et projetées et l'orientation des vents dominants,
- Des projets divers (notamment de la présence d'une aire d'accueil des gens du voyage sur Podensac)
- De la maîtrise des critères techniques et des coûts engendrés (transfert des effluents issus des installations existantes en utilisant des chemins d'exploitation existants)
- De la présence de servitudes à proximité (eau, électricité, téléphone,...)
- De la nécessité de rejeter les effluents traités dans la Garonne
- De la présence des captages AEP et périmètres de protection associés, de zones d'intérêt environnemental (Natura 2000), ...

Le croisement de toutes ces contraintes a permis de mettre en évidence 3 secteurs possibles :

- Proposition n°1 : « Larouquey Sud » à Podensac
- Proposition n°2 : « Les trouings » à la limite entre Cérons et Podensac
- Proposition n°3 : le secteur situé entre le stade de foot de Podensac et la voie SNCF

1 Proposition n°1 : Larouquey sud

Les premières parcelles étudiées se situent au lieu-dit « *Larouquey Sud* » sur la commune de Podensac et sont référencées ZB 142, 144, 146 et 143 :



Source : cadastre.gouv.fr

Cette zone présente les avantages suivants :

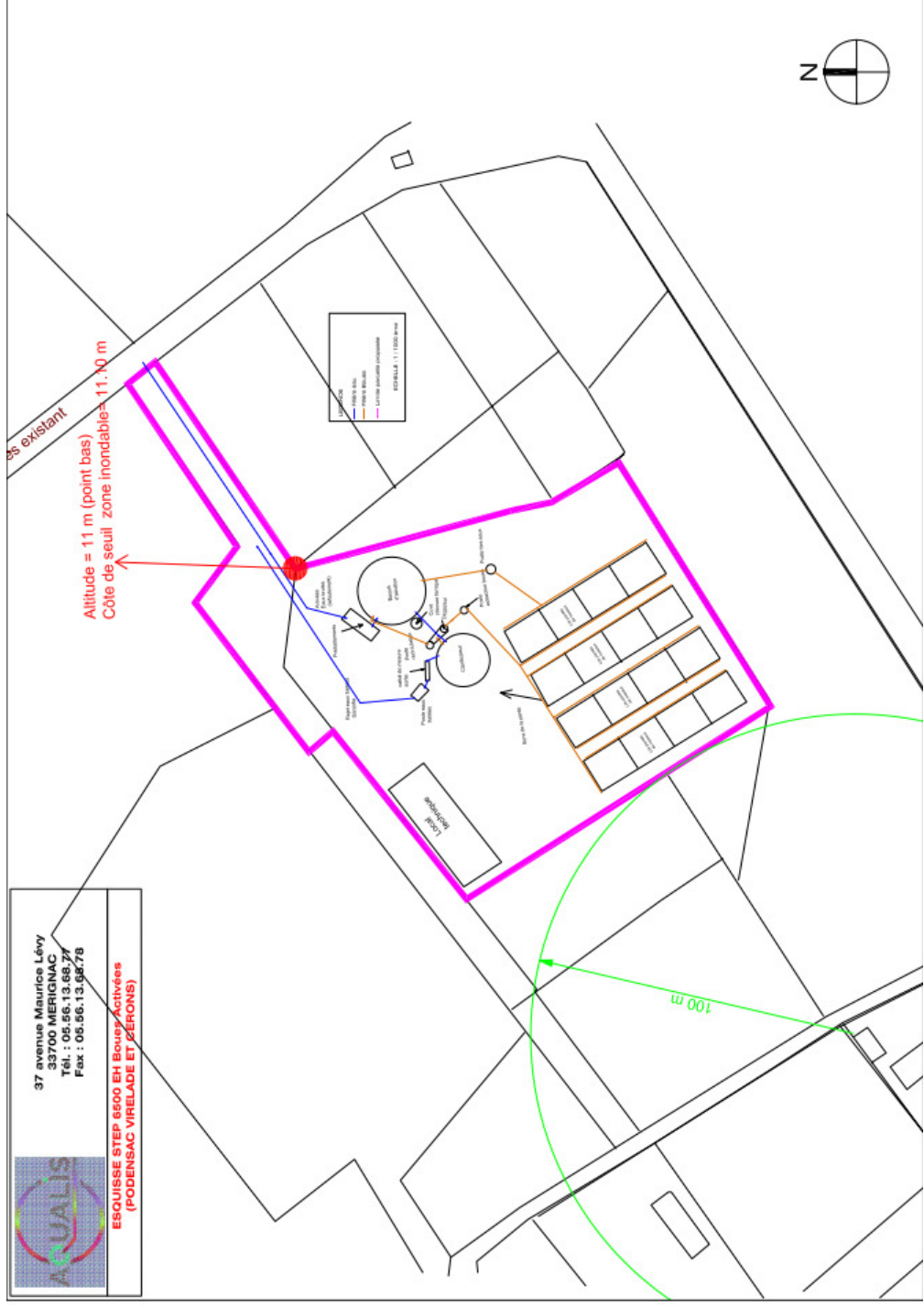
- Bonne situation vis-à-vis des vents dominants (ouest / nord-ouest), ce qui implique l'évacuation des odeurs vers la vallée de la Garonne,
- Zone située en dehors d'une zone sensible (ZNIEFF et NATURA 2000)
- Zone située hors périmètre de protection de captage AEP
- Les parcelles proposées sont situées en zone d'aléas faible au PPRI de PODENSAC et à une altitude située à environ 11m au niveau du point le plus bas.
- Pour information, la côte de seuil (référence crue de 1930 (côte de référence) + 20 cm) dans ce secteur est estimée d'après le PPRI à 11.00 m.
- Possibilité d'acheminer les effluents en passant majoritairement par des parcelles communales (maîtrise des coûts, facilités d'entretien et d'intervention)
- Parcelle desservie par un chemin d'exploitation
- Localisation de la parcelle à mi-distance entre les STEP actuelles de Cérons et Podensac
- Rejet dans la Garonne (milieu récepteur à fort capacité de dilution)
- Zone non cultivée en friche à ce jour

Les inconvénients sont les suivants :

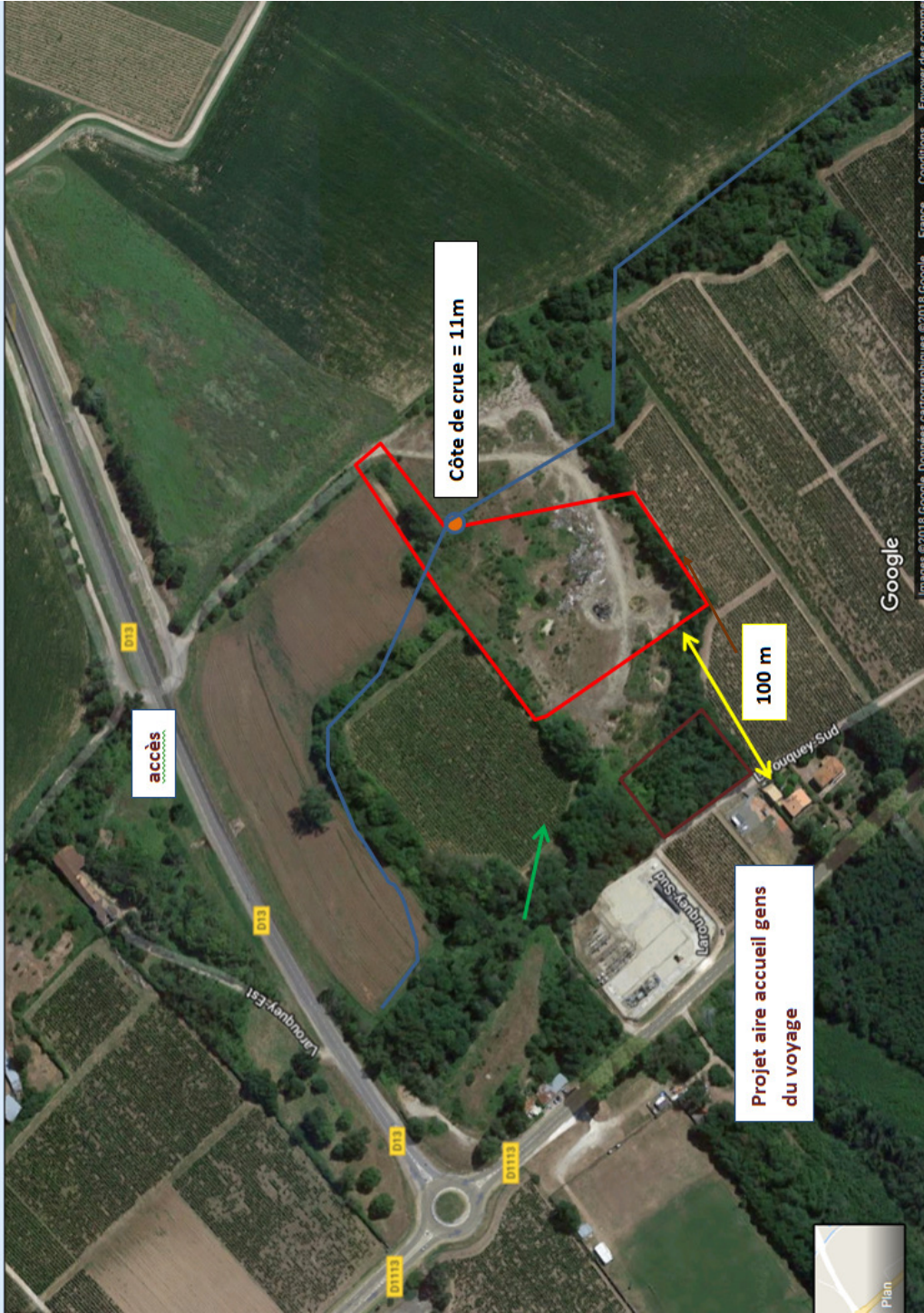
- Projet d'aire d'accueil des gens du voyage à proximité immédiate
- Chemin d'exploitation/d'accès privé
- Parcelle desservie par un chemin d'exploitation et située en zone rouge au PPRI
- Parcelles à acquérir
- Présence de quelques habitations à 100 m des futures limites proposées (risques d'odeurs)



• Proposition n°1



Etudes Environnement Services - Aqualis
37 avenue Maurice Lévy
33700 MERIGNAC
Tél. 05 56 13 68 77 – Fax 05 56 13 68 78 – www.aqualis-ees.fr – e-mail info@aqualis-ees.fr
R.C.S Bordeaux 443 266 010 – Siret 443 26601000083 – N.I.I. FR 16443266010 – APE 7120B - S.A.S. au capital de 207 200 €

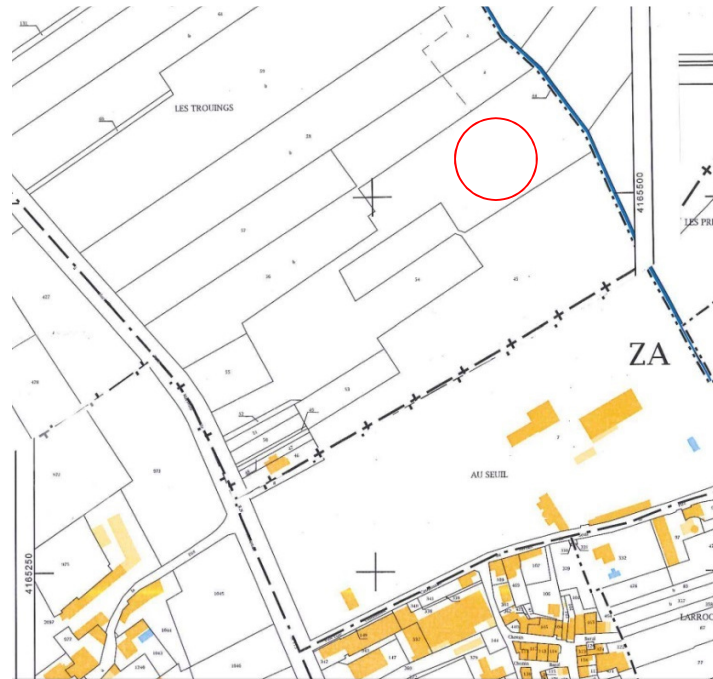


Légende :

-  Orientation vents dominants
-  Parcelle possible d'implantation nouvelle STEP
-  Limite zone inondable

2 Proposition n°2 : Les Trouings (limite Cérons et Podensac)

Les parcelles se situent au lieu-dit « *Les Trouings* » en limite des communes de PODENSAC et CERONS sur les parcelles référencées ZB 45 et 54:



Source : cadastre.gouv.fr

Cette zone présente les avantages suivants :

- Zone située en dehors d'une zone sensible (ZNIEFF et NATURA 2000)
- Zone située hors périmètre de protection de captage AEP
- Les parcelles proposées sont situées hors zone inondable.
- Rejet dans la Garonne (milieu récepteur à fort capacité de dilution)

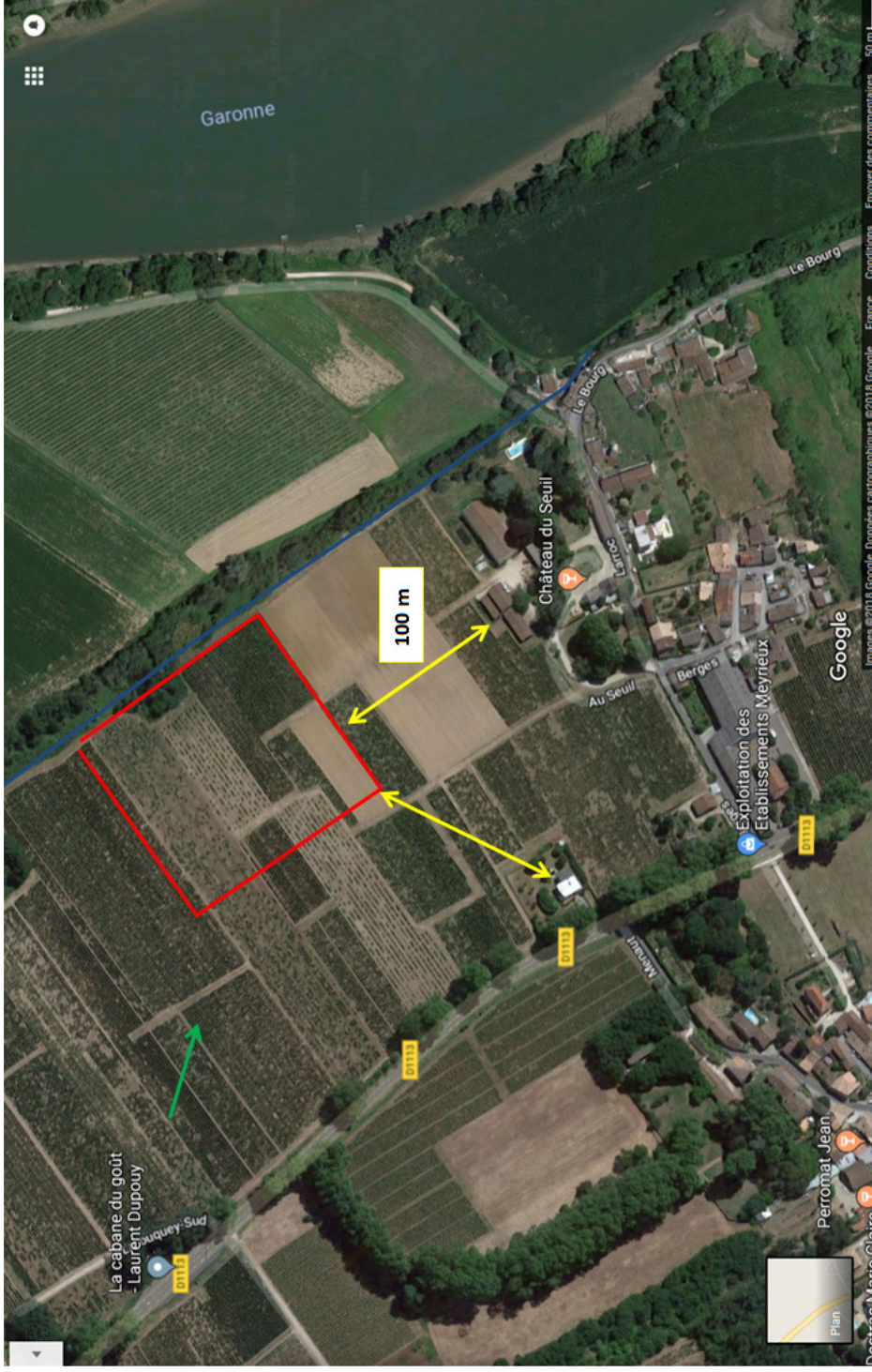
Les inconvénients sont les suivants :

- Mauvaise situation vis-à-vis des vents dominants (ouest / nord-ouest), ce qui induit l'évacuation des odeurs potentielles vers les zones habitées,
- Présence du Château du Seuil à proximité immédiate
- Parcelles viticoles actuellement exploitées
- Parcelle non desservie par un chemin d'exploitation



Proposition n°2

Etudes Environnement Services - Aqualis
37 avenue Maurice Levy
33700 MERIGNAC
Tél. 05 56 13 68 77 – Fax 05 56 13 68 78 – www.aqualis-ees.fr – e-mail info@aqualis-ees.fr
R.C.S Bordeaux 443 266 010 – Siret 443 26601000083 – N.I.I. FR 16443266010 – APE 7120B - S.A.S. au capital de 207 200 €



Légende :

Orientation vents dominants



Parcelle possible d'implantation nouvelle STEP



Limite zone inondable

3 Proposition n°3 : secteur entre le stade de foot de Podensac et la voie SNCF



→ Orientation vents dominants

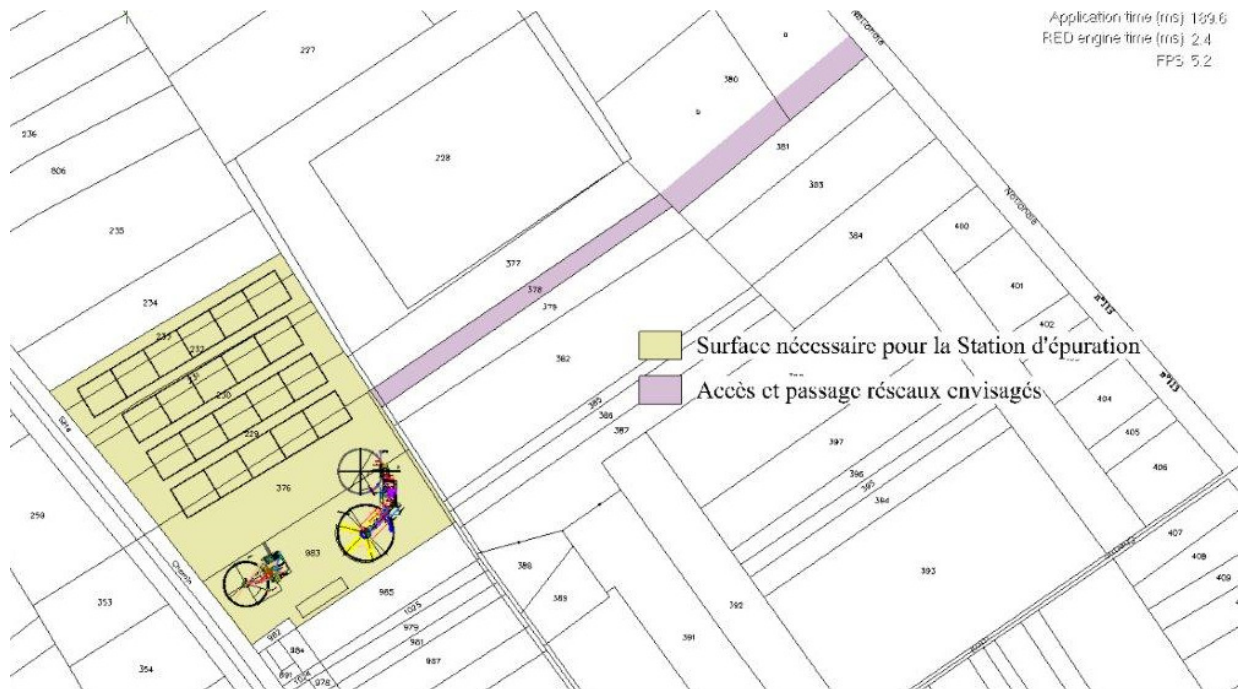
○ Secteur possible d'implantation de la nouvelle STEP

Cette zone présente les avantages suivants :

- Zone située en dehors d'une zone sensible (ZNIEFF et NATURA 2000)
- Zone située hors périmètre de protection de captage AEP
- Les parcelles proposées sont situées hors zone inondable.
- Rejet dans la Garonne envisageable malgré l'éloignement par rapport aux autres propositions (milieu récepteur à fort capacité de dilution)
- Parcelles non cultivées (bois)
- Présence d'eau et d'électricité à proximité
- Orientation favorable des vents dominants (pas d'habitation à proximité et habitation la plus proche située à 200 m environ au nord-ouest). Zone bien protégée et isolé par les bois environnants
- Possibilité de poser les canalisations d'acheminement des eaux usées en passant par le stade municipal de Podensac,

Cette proposition est privilégiée par le Syndicat des 2 rives.

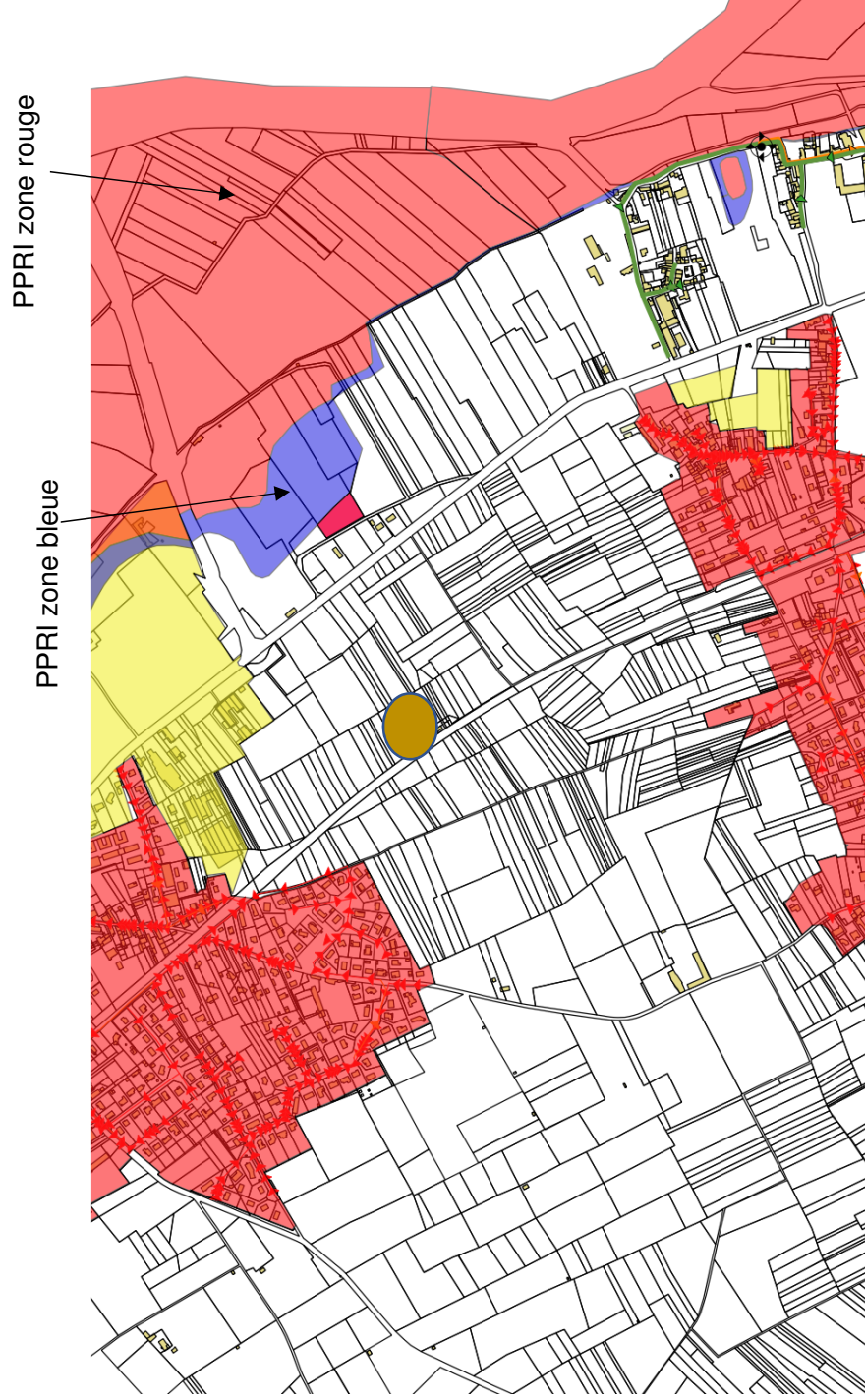
L'esquisse élaborée est la suivante :





Parcelles à acquérir

Etudes Environnement Services - Aqualis
37 avenue Maurice Levy
33700 MERIGNAC
Tél. 05 56 13 68 77 – Fax 05 56 13 68 78 – www.aqualis-ees.fr – e-mail info@aqualis-ees.fr
R.C.S Bordeaux 443 266 010 – Siret 443 26601000083 – N.I.T. FR 16443266010 – APE 7120B – S.A.S. au capital de 207 200 €



Etudes Environnement Services - Aqualis
37 avenue Maurice Levy
33700 MERIGNAC

Tél. 05 56 13 68 77 – Fax 05 56 13 68 78 – www.aqualis-ees.fr – e-mail info@aqualis-ees.fr
R.C.S Bordeaux 443 266 010 – Siret 443 26601000083 – N.I.T. FR 16443266010 – APE 71.20B – S.A.S. au capital de 207 200 €